



## COMITÉ SYNDICAL, du Lundi 16 décembre 2019 - Compte-rendu -

L'An deux mille dix-neuf Lundi seize décembre à vingt heures et trente minutes, le conseil syndical du **Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de la Sienna** s'est assemblé à la maison des services à Villedieu-les-Poêles sous la présidence de M. VILLAESPESA Stéphane.

**Etaient présents, Mesdames et Messieurs :** GUILLE Hervé, HARDY Sylvain, GEYELIN Guy, PAISNEL Gérard, MARTIN Marina, LEJEUNE Bernard, LELIGNY Patrick, CHARDRON Jérôme, VILLAESPESA Stéphane, THEBAULT Yves, NORGEOT Daniel, BRIENS Marc, BOURSEUL Brigitte, LEMAZURIER Jean-Paul, BASYN Dirk, SAINT Yves,

**Absents excusés, Mesdames et Messieurs :** DUVAL Claude, HELAINE Gilbert, GOUX Christian, BURNOUF Michel,

**Absents, Mesdames et Messieurs :** FOLLAIN Denis, BLANCHARD-LALOE Maryline, COURT Serge, LEBOUTEILLER Denis, NAVARRET Alain, DUMONT Valéry, BLIN Ludovic, LAURANSON Marie-Odile, PELOSO Damien, NOURRY Jean-Pierre,

**Secrétaire de séance :** M. BASYN Dirk

**Date de convocation :** 09/12/2019

**Pouvoir(s) :** néant

**En exercice : 30**

**Présents : 16**

**Votants : 16**

### **Approbation du Comité syndical du 21 mai 2019**

**Rappel des points :**

- Autorisation de signature du contrat territorial Eau et Climat : 19 pour, 1 abstention
- Attribution du marché pour les travaux de restauration de la continuité écologique au moulin de Bourg l'Abbesse à Villedieu-les-Poêles-Rouffigny : unanimité
- Attribution du marché pour les travaux de restauration de la continuité écologique au moulin de Quettreville-sur-Sienne : unanimité

### **Délibération n° 2019-018**

#### **Objet : Plan de financement travaux bocagers 2020-2021:**

D'après les résultats du diagnostic présentés ci-avant, il est possible d'estimer le coût global des travaux. Ce budget a été élaboré en fonction d'une estimation basée sur les prix unitaires qui ont été appliqués durant les programmes de travaux précédant. Le coût des travaux est présenté dans le tableau ci-dessous :

Travaux période 2020-2021			
	Quantité	Coût unitaire	Total TTC
Talus bocagers à créer	5 250 mètres	14,5 Euros/mètre	76 125 Euros
Entrée de champs à déplacer ou à aménager	16 entrées	650 Euros	10 400 Euros
	<b>TOTAL</b>		<b>86 525 Euros</b>

#### **Le Financement de la TRANCHE DE TRAVAUX BOCAGERS (2020-2021) :**

Les actions présentées ci-avant sont inscrites dans le Contrat « Eau et Climat » porté par la communauté de communes « Coutances, Mer et Bocage ». Il s'agit des actions « 14.1 » et « 15.1 : réaliser une opération portant sur la réduction du ruissellement et de l'érosion hydrique

des sols ». Ainsi dans le cadre du 11<sup>ème</sup> programme d'intervention de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, ces actions peuvent bénéficier d'une aide financière à hauteur de 80%.

Les 20% restant du montant des travaux seront pris en charge entièrement par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de la Sienne. Ainsi, les bénéficiaires des travaux n'auront aucun financement à apporter. En contrepartie, les exploitants devront maintenir en état et entretenir à leur convenance les aménagements.

Au vu des différents éléments présentés ci-avant, le plan de financement global des travaux est envisagé de la façon suivante :

<b>Financeurs</b>	<b>Taux de prise en charge</b>	<b>Coût</b>
Agence de l'Eau Seine-Normandie	80%	69 220 Euros
Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de la Sienne	20%	17 305 Euros
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>86 525 Euros</b>

**Je vous propose de valider le plan de financement ci-dessous afin de pouvoir solliciter les subventions permettant de financer la Tranche 2020/2021 du programme de travaux bocagers actuellement en cours.**

### **Délibération n° 2019-019**

#### **Objet : Plan de financement Animation Natura 2000 pour l'année 2020 :**

Depuis novembre 2007, le SIAES est maître d'ouvrage pour l'animation du Document d'Objectif sur le site Natura 2000 « Bassin de l'Airou ».

La DREAL Basse-Normandie, qui est le principal financeur, demande qu'une délibération soit prise avec le montant exact demandé en subvention.

Les principales dépenses prévues pour l'année 2020 portent sur les salaires (1/2 poste de technicien), les frais de structure, de déplacement, de communication et des frais de sous-traitance ou d'équipement.

Pour 2020, le budget prévisionnel nécessaire à la réalisation de cette opération s'élève à 25 769.67 €.

Le plan de financement est le suivant :

**MEDAD/ DREAL (État) : 9 534.78 € ;**

**FEADER (Fonds Européens) : 16 234.89 €.**

**Je vous propose de valider le plan de financement ci-dessus afin de pouvoir solliciter les subventions permettant de financer le poste d'animation Natura 2000.**

### **Délibération n° 2019-020**

#### **Objet : Demande de participation complémentaire de la FDGDON :**

Lors du vote du budget, nous avons demandé les participations à la FDGDON à hauteur de 25 000€. Ce montant avait été estimé en collaboration avec la FDGDON dans un contexte particulier : fin des subventions de l'Agence de l'Eau dans le cadre du 11<sup>ème</sup> programme, discussion à l'échelle départementale pour les suites de la lutte.

La fin des subventions de l'agence de l'eau, les choix pris par les EPCI de la Manche et le nombre de capture ayant largement augmenté sur le territoire (+1269 captures), la participation de FDGDON 2019 s'élève à :

- pour l'animation/coordination, suivi des actions et investissements : 14 738.00 €
- indemnités piégeurs à 15 372.00€

Soit un total de participation de : 30 110 € alors que la participation demandée en début d'année était de 25 000.00 €

PARTICIPATIONS FDGDON 2019 DEMANDEE		30 110.00 €		
COLLECTIVITE	CLE DE REPARTITION	PARTICIPATIONS DEMANDEES POUR 2019 (au vote du budget)	PARTICIPATION DEMANDEE PAR LA FDGDON	TITRE COMPLEMENTAIRE A EFFECTUER
Coutances Mer et Bocage	43.70%	10 925.00 €	13 158.07 €	<b>2 233.07 €</b>
Granville Terre et Mer	13.67%	3 417.50 €	4 116.04 €	<b>698.54 €</b>
Villedieu Intercom	35.22%	8 805.00 €	10 604.74 €	<b>1 799.74 €</b>
Mont St Michel-Normandie	0.49%	122.50 €	147.54 €	<b>25.04 €</b>
De la Vire au Noireau	6.92%	1 730.00 €	2 083.61 €	<b>353.61 €</b>
		25 000.00 €	30 110.00 €	<b>5 110.00 €</b>

**Je vous propose donc d'accepter les montants des participations complémentaire pour le compte de la FDGDON et par conséquent d'autoriser le président à demander les participations complémentaires aux collectivités adhérentes.**

### **Délibération n° 2019-021**

**Objet : Indemnisation des riverains impactés directement par les travaux de restauration de la continuité écologique au moulin de Quettreville-sur-Sienne :**

Les travaux de restauration de la continuité écologique de la Sienne au moulin de Quettreville-sur-Sienne ont été réalisés courant septembre-octobre 2019. Ces travaux ont eu un impact temporaire, voire permanent, sur les parcelles situées rive gauche et rive droite de l'ancien déversoir. Afin d'apporter une compensation financière aux propriétaires et exploitants riverains, impactés directement par la réalisation de ces travaux, il est suggéré de verser une indemnisation au GAEC BEAUFILS, locataire et exploitant des parcelles rive droite et rive gauche, ainsi qu'à l'Indivision LEBRETON, propriétaire de la parcelle rive droite dont une partie a été rognée afin d'adoucir le tracé du méandre situé au droit de l'ancien déversoir.

Le montant de chaque indemnisation a été calculé sur la base des documents publiés par la Chambre d'Agriculture de Normandie.

Les indemnisations proposées sont les suivantes :

- 532 € pour le GAEC BEAUFILS, locataire exploitant des parcelles concernées ;
- 440 € pour l'Indivision LEBRETON, propriétaire de la parcelle rive droite, rognée dans le cadre des travaux.

Ces indemnisations sont financées à 100 % par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie dans le cadre du poste *Divers et Imprévus* de la convention d'aide financière allouée aux travaux de restauration de la continuité écologique au moulin de Quettreville-sur-Sienne.

**Je vous propose d'autoriser le Président à verser ces deux indemnisations, la première au GAEC BEAUFILS et la seconde à l'Indivision LEBRETON, respectivement locataire et propriétaire des parcelles impactées par les travaux de restauration de la continuité écologique de la Sienne au moulin de Quettreville-sur-Sienne.**

### **Délibération n° 2019-022**

**Objet : Pénalités de retard pour l'étude préalable à la restauration de la continuité écologique de la Sienne aux minoteries de la Foulerie et de Pont Chignon**

Conformément au Cahier des Clauses Administratives Particulière (CCAP) du marché 11-SIAES-18 « En cas de retard dans la présentation de ces documents d'étude, le maître d'œuvre subit sur ses créances des pénalités dont le montant, par jour calendaire de retard, est fixé à 2/10 000 par rapport au montant forfaitaire HT de la Tranche Ferme ».

Je vous rappelle que ce marché a été notifié le 4 juin 2018. La tranche ferme de l'étude préalable à la restauration de la continuité écologique de la Sienne au moulin de Quettreville-sur-Sienne

aurait dû être clôturée le 4 février 2019. Or, en raison de la nécessité d'engager une étude géotechnique permettant d'apporter des éléments complémentaires concernant la minoterie de la Foulerie, cette tranche ferme n'est pas encore terminée. Celle-ci prendra fin à l'issue de la validation des Avant-projets qui ont été présentés lors de la réunion du Comité de Pilotage de l'étude qui s'est tenue le 10 décembre 2019.

**Afin de ne pas pénaliser financièrement le bureau d'études, je vous propose de renoncer aux pénalités de retard qui pourraient s'appliquer pour cette étude.**

### **Délibération n° 2019-023**

**Objet : Demande d'acompte pour les participations des collectivités adhérentes pour l'exercice 2020**

**Afin d'éviter des problèmes de trésorerie en début d'année, je vous propose, dans l'attente du vote du budget, de demander dès janvier un acompte aux collectivités adhérentes en se basant sur un montant égal aux 2/3 des participations demandées en fonctionnement sur l'exercice 2019.**

demande d'avance des 2/3 de la participations fonctionnement 2019 pour 2020						
		SIAES Fonct Général Techniciens Rivières & Entretien	SIAES Continuité Ecologique	SIAES Bocage	Sous-total Fonctionnem ent hors SAGE	demande d'avance 2/3 des participations
Coutances Mer et Bocage	43.70%	40 611.57 €	13 110.00 €	6 601.58 €	60 323.16 €	40 215.44 €
Granville Terre et Mer	13.67%	12 703.89 €	4 101.00 €	2 065.07 €	18 869.97 €	12 579.98 €
Villedieu Intercom	35.22%	32 730.88 €	10 566.00 €	5 320.54 €	48 617.43 €	32 411.62 €
Mont St Michel- Normandie	0.49%	455.37 €	147.00 €	74.02 €	676.39 €	450.93 €
De la Vire au Noireau	6.92%	6 430.94 €	2 076.00 €	1 045.38 €	9 552.32 €	6 368.21 €
		92 932.66 €	30 000.00 €	15 106.60 €	138 039.26 €	92 026.17 €

### **Questions diverses**

M. VILLAESPESA présente le bilan des 6 années de mandat.

Il informe l'assemblée qu'une réunion s'est tenue le 11 décembre à Villedieu Intercom réunissant les Présidents et vice-présidents GEMAPI de Villedieu Intercom, de Coutances Mer et Bocage et Granville Terre et Mer (vice-président uniquement) et le Président et le vice-président du SIAES. L'objet de cette réunion était de mener une réflexion sur l'exercice de la compétence GEMAPI sur le bassin versant de la Sienna. Les conclusions de cette réunion sont que :

- A. Un audit interne sera réalisé par Coutances Mer et Bocage, Villedieu Intercom et Granville Terre et Mer courant janvier.
- B. Deux scénarios sont à l'étude par les deux principales collectivités membres du SIAES : 1) dissolution du SIAES avec reprise du personnel et mise en place de convention pour une entente entre collectivités ; 2) maintien du SIAES.

A 22h15, la séance est levée